



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES  
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 28 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit juin à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le vingt-deux juin deux mil vingt-trois, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**Quorum : 18**

**Présents : 25**

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, Mme Christiane Lasconjarias, M. Bruno Larbaneix, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, M. Omar N'Dior (à compter de la délibération n° 2023-06-28/14 incluse), M. Marouen Touibi, M. Alexandre Richefort (à compter de la délibération n° 2023-06-28/24 incluse), Mme Christine Decool, Mme Claudine Queyrie, M. Amroze Adjuward (à l'exception des délibérations n° 2023-06-28/03, 2023-06-28/04 et 2023-06-28/05 incluse), M. Pierre-François Brisabois, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

**Ont donné procuration : 13**

M. Pierre Testu à M. Bruno Drevon, M. Michel Bucheton à Mme Johanne Ledanseur, Mme Dominique Busigny à Mme Christiane Lasconjarias, Mme Nathalie Normand à M. Damien Metzlé, Mme Valérie Sidot-Courtois à M. Arnaud Bertrand, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, Mme Solange Pétret-Racca à Mme Chrystelle Coffin, M. Omar N'Dior à M. Marouen Touibi (jusqu'à la délibération n° 2023-06-28/13 incluse), M. Michaël Janot à Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Alexandre Richefort à Mme Christine Decool (jusqu'à la délibération n° 2023-06-28/23 incluse), M. Franck Thiébaux à Mme Claudine Queyrie, M. Amroze Adjuward à M. François Daviau (pour les délibérations n° 2023-06-28/03, 2023-06-28/04 et 2023-06-28/05 incluse), M. Philippe Ferret à M. Pierre-François Brisabois.

**Secrétaire de Séance : Mme Johanne Ledanseur.**

---

### Délibération n° 2023-06-28/25

**Objet :** adhésion de la Commune de Bures-Sur-Yvette (91) au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF) - Avis du Conseil municipal.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex  
Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr  
www.velizy-villacoublay.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20230628-DEL\_23\_06\_28\_25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2023

Acte affiché du 04/07/2023 au 05/09/2023

Délibération n° 2023-06-28/25

Objet : adhésion de la Commune de Bures-Sur-Yvette (91) au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF) - Avis du Conseil municipal.

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**SUR** proposition du Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-18,

**VU** les statuts du SIGEIF, autorisés par arrêté préfectoral n° 2014342-0031 en date du 8 décembre 2014, et notamment leur article 3 prévoyant l'admission de nouvelles communes dans le périmètre du SIGEIF,

**VU** la convention de concession pour le service public de distribution de gaz signée le 28 octobre 2022 ainsi que le contenu du cahier des charges annexé à cette convention,

**VU** la lettre d'intention d'adhérer au SIGEIF de la Commune de Bures-sur-Yvette pour la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz en date du 24 janvier 2023,

**VU** la délibération du Comité d'administration du SIGEIF n° 23-13 du 6 février 2023 approuvant l'adhésion de la Commune Bures-sur-Yvette au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz,

**VU** la délibération du Conseil municipal de Bures-sur-Yvette n° 025/2023 en date du 11 avril 2023 relative à l'adhésion au SIGEIF au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz,

**VU** le courrier du 28 avril 2023 du Président du SIGEIF sollicitant l'avis du Conseil municipal de Vélizy-Villacoublay pour l'adhésion de la Commune de Bures-sur-Yvette au SIGEIF,

**VU** l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Aménagement et Environnement réunie en séance le 19 juin 2023,

**CONSIDÉRANT** que la Commune de Bures-sur-Yvette, située dans l'Essonne, a sollicité son adhésion au SIGEIF au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz,

**CONSIDÉRANT** que le Comité d'administration du SIGEIF a donné un avis favorable à la demande d'adhésion de la Commune de Bures-sur-Yvette par sa délibération précitée,

**CONSIDÉRANT** que la Commune de Vélizy-Villacoublay, membre du SIGEIF, doit émettre un avis sur cette adhésion,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Omar N'DIOR, rapporteur,

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**

**ÉMET** un avis favorable sur l'adhésion de la Commune de Bures-sur-Yvette (91) au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF) au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz.

Fait et délibéré en séance le 28 juin 2023.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*